



Avenant colocation / modification bail commun en bail individuel

Par Locabail

Bonjour,

J'aimerais savoir s'il est possible de passer d'un bail en colocation commun (2 colocataires) vers des baux individuels pour chaque locataire.

Je comprends qu'on doit faire un avenant mais je ne sais pas ce qu'il doit mentionner dans ce cas.: articles, clauses, etc. Faut-il faire 2 avenants pour chaque colocataire? Au final cela revient à faire 2 baux individuels. Existe-t-il des modèles d'avenants type pour ce cas? Merci

Par yapasdequoi

Bonjour,

Tout est possible si tout le monde est d'accord...

Il faudra toutefois veiller à ce qu'aucune contestation ne soit possible.

Consultez votre ADIL.